

Image not found or type unknown



Charges locatives : ordures ménagères

Par **GBA**, le **15/04/2010** à **11:07**

Bonjour, l'agence qui gère le pavillon que je loue pour le propriétaire me demande 120€ de charges locatives pour les ordures ménagères de 2009. Est-ce normal sachant que nous habitons un pavillon et que donc nous sortons nos poubelles nous-mêmes et c'est les services municipaux qui se chargent du reste ? merci de vos réponses,

Par **Untel**, le **16/04/2010** à **04:10**

Bonjour, Renseignez-vous auprès de votre agence pour savoir à quoi correspondent exactement ces 120€. En effet : Si vous êtes locataire vous payez des impôts locaux mais pas d'impôts fonciers, ceux-ci sont à la charge exclusive des propriétaires, à l'exception de la part concernant le ramassage des ordures ménagères, que les propriétaires peuvent facturer aux locataires. Cordialement.